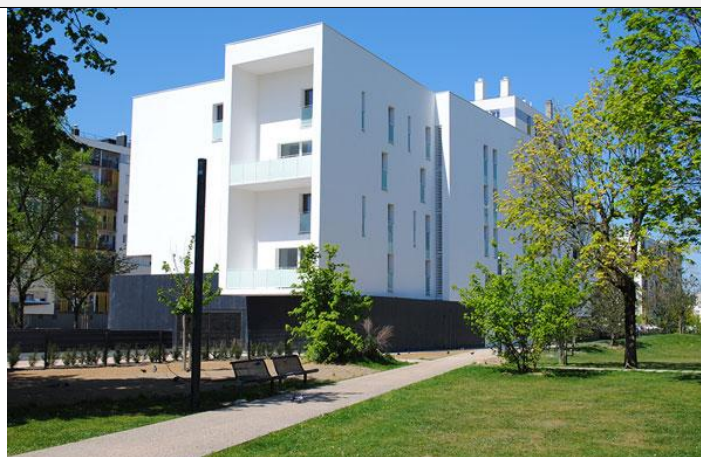




Plan Local d'Urbanisme

Infrastructures de transport terrestres bruyantes



Projet arrêté	Document soumis à enquête publique	Approbation

Généralités

- Le développement du trafic routier et ferroviaire, ainsi qu'une urbanisation parfois mal maîtrisée aux abords des infrastructures de transports terrestres, ont créé des situations de fortes expositions au bruit.
- Dans chaque département, le préfet est chargé de recenser et de classer les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques acoustiques et du trafic (articles L 571-10 et R571-32 à R571-43 du code de l'environnement).
- Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories, la catégorie 1 étant la plus bruyante. A chaque catégorie est associée une largeur de secteur affecté par le bruit et un niveau sonore à prendre en compte par les constructeurs pour les isollements de façade à mettre en œuvre.

Quelles sont les infrastructures concernées ?

- Les voies routières recevant plus de 5 000 véhicules par jour en moyenne annuelle,
- les voies ferrées interurbaines assurant un trafic de plus de 50 trains par jour en moyenne annuelle,
- les lignes en site propre de transports en commun et les lignes ferroviaires urbaines dont le trafic moyen journalier est supérieur à 100 autobus ou trains.

Qu'est-ce qu'un secteur affecté par le bruit ?

- C'est une zone qui s'étend de part et d'autre d'une infrastructure classée. La largeur maximale du secteur dépend de la catégorie de voie : de 10 m pour la catégorie 5 jusqu'à 300 m pour la catégorie 1.
- La largeur du secteur se calcule à partir du bord de la chaussée de la voie routière ou du rail extérieur de la voie ferrée.
- Dans cette zone, la construction des bâtiments sensibles est soumise à un isolement acoustique renforcé.

Quels sont les bâtiments concernés par l'obligation d'une isolation acoustique renforcée ?

- Ce sont les bâtiments nouveaux : bâtiments d'habitation, établissements d'enseignement, bâtiments de santé de soins et d'action sociale, bâtiments d'hébergement à caractère touristique...

Quelles sont les effets du classement sur la construction ?

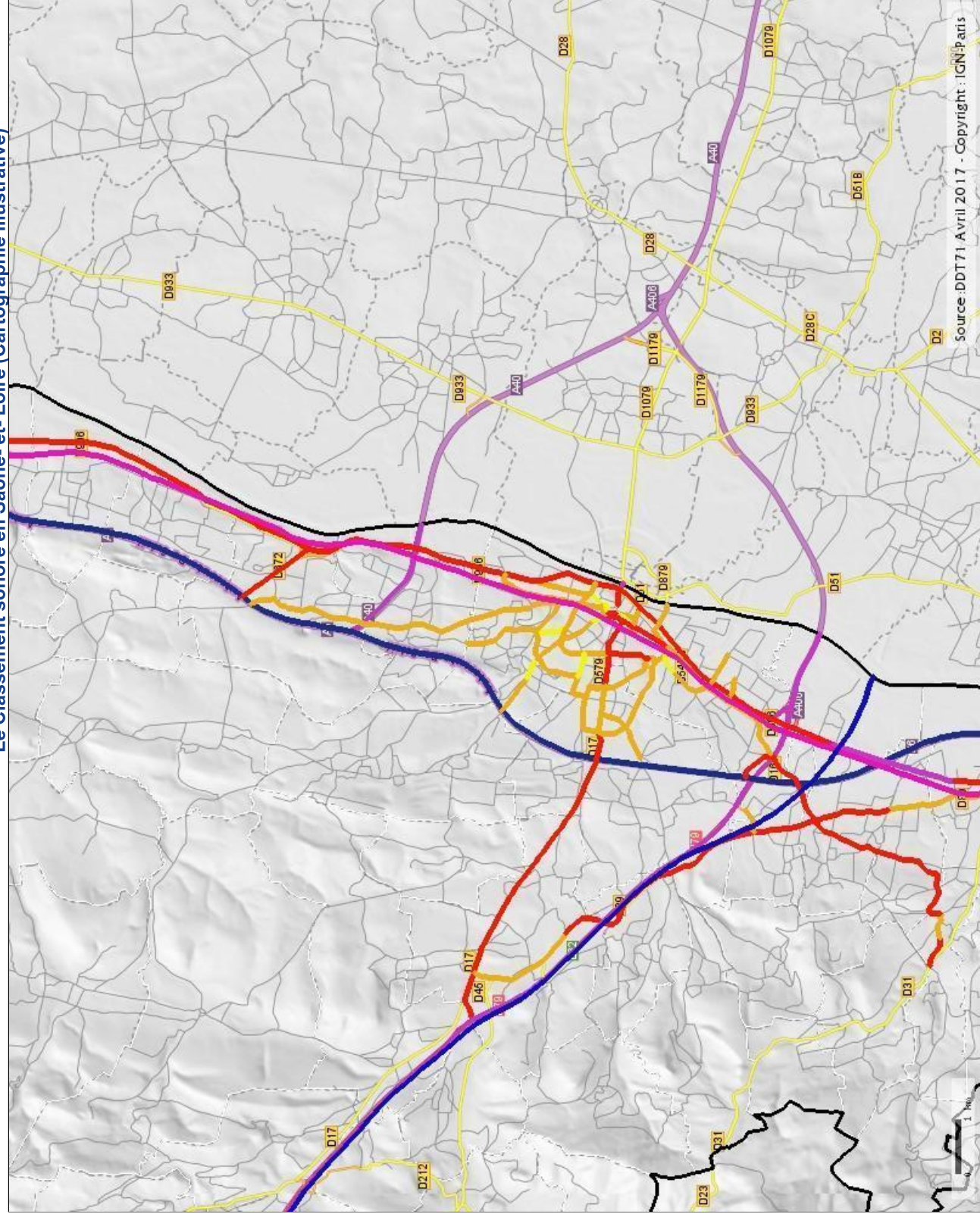
- Le classement n'engendre pas d'inconstructibilité. Il a pour effet d'affecter des normes d'isolement acoustique de façade à toute construction d'un bâtiment sensible érigé dans un secteur de nuisance sonore. En ce sens, l'isolement requis est une règle de construction à part entière, dont le non respect engage la responsabilité du titulaire du permis de construire.

Les prescriptions d'isolement acoustique à prendre en compte afin de prévenir de nouvelles nuisances, lors de la construction de bâtiments nouveaux à proximité des voies existantes sont définies par l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit, et par les arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement et de santé et les hôtels.

Niveau sonore de référence $L_{Aeq}(6h-22h)$ en dB(A)	Niveau sonore de référence $L_{Aeq}(22h-6h)$ en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	$L > 76$	Catégorie 1 - la plus bruyante	300 m
$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	Catégorie 2	250 m
$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	Catégorie 3	100 m
$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	Catégorie 4	30 m
$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	Catégorie 5	10 m

Niveaux sonores de référence

Le Classement sonore en Saône-et-Loire (Cartographie illustrative)



Source: DDT71 Avril 2017 - Copyright: IGN-Paris

Contenu de la carte

Communes

Les catégories du classement sonore ferroviaire

- 1ère cat. - larg. affectée 300 m
- 2ème cat. - larg. affectée 250 m

Les catégories du classement sonore routier

- 1ère cat. - larg. affectée 300 m
- 2ème cat. - larg. affectée 250 m
- 3ème cat. - larg. affectée 100 m
- 4ème cat. - larg. affectée 30 m
- 5ème cat. - larg. affectée 10 m

Habillage de la carte

- Limites du département
- Réseau routier



Référentiels

Limites administratives



Estompage (ombrage) issu des MNT de l'IGN





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Environnement
Unité prévention des risques

Le Préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ 71.2017-01-30-005

**portant classement sonore des Infrastructures de transports terrestres
du département de Saône-et-Loire
- Réseau routier -**

- Vu** la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L111-11 à L111-11-2, R111-4-1, R111-23-1 à R111-23-3 ;
- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L571-10, R571-32 à R571-43 ;
- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles R111-3, R123-13, R123-14, R123-22 ;
- Vu** le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour application de l'article L111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;
- Vu** le décret n°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu** le décret n°95-22 du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit des infrastructures de transports terrestres ;
- Vu** l'arrêté du 5 mai 1995 relatif au bruit des infrastructures routières ;
- Vu** l'arrêté du 30 mai 1996 modifié, relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
- Vu** les trois arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, dans les établissements de santé, dans les hôtels ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
- Vu** les arrêtés préfectoraux, portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de Saône-et-Loire, du 1^{er} juin 1999, du 9 juin 1999, du 29 juin 1999, du 3 août 1999, du 5 août 1999 et du 29 juillet 2000 ;
- Vu** la consultation préalable des gestionnaires sur le trafic et les caractéristiques de leur réseau routier ;
- Vu** la consultation des communes concernées par les secteurs affectés par le bruit, effectuée conformément aux dispositions R571-39 du Code de l'environnement du 5 septembre 2016 au 5 décembre 2016 ;
- Sur proposition du directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières dans le département de Saône-et-Loire pris le 1^{er} juin 1999, le 9 juin 1999, le 29 juin 1999, le 3 août 1999, le 5 août 1999 et le 29 juillet 2000 ;

Les dispositions de l'arrêté ministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé ainsi que celles des arrêtés interministériels du 25 avril 2003 susvisés, sont applicables dans le département de la Saône-et-Loire aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres du réseau routier listées dans les tableaux annexés à l'article 3 du présent arrêté.

Article 2 :

Les infrastructures de transports terrestres du réseau routier sont classées en cinq catégories, en fonction des niveaux sonores de référence, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Le classement est défini comme suit :

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence $L_{Aeq}(6h-22h)$ en dB (A)	Niveau sonore de référence $L_{Aeq}(22h-6h)$ en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	$L > 81$	$L > 76$	$d = 300$ m
2	$76 < L < 81$	$71 < L < 76$	$d = 250$ m
3	$70 < L < 76$	$65 < L < 71$	$d = 100$ m
4	$65 < L < 70$	$60 < L < 65$	$d = 30$ m
5	$60 < L < 65$	$55 < L < 60$	$d = 10$ m

Source : arrêté du 23 juillet 2013

Les niveaux sonores des voies sont évalués en des points de référence, situés, conformément à la norme NF S 31.130 « Cartographie du bruit en milieu extérieur »

- à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement,
- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les rues en U
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres, augmentés de 3dB(A) par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts, afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Article 3 :

Le tableau, figurant en annexe 1, donne la liste des communes concernées par le classement sonore, par type et numéro de voirie.

Le tableau suivant, en annexe 2, donne pour les tronçons d'infrastructures mentionnés : la commune, le type et numéro de voirie concernée, les délimitations des tronçons, le type de tissu, la catégorie parmi les 5 définies dans les arrêtés ministériels du 30 mai 1996 et du 23 juillet 2013

susmentionnés ainsi que la largeur des secteurs affectés par le bruit de chaque tronçon. Cette largeur correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-avant, reportée de part et d'autre de l'infrastructure, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Article 4 :

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit, mentionnés dans les tableaux à l'article 3 du présent arrêté, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs, et ce à partir des dispositions suivantes :

- pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon l'article 6 de l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013 susvisé selon les articles 7 à 9 et 11 et 12 ;
- pour les établissements d'enseignement, les établissements de santé et les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé conformément aux arrêtés interministériels du 25 avril 2003 susvisés pris en application du décret n°95.20 du 9 janvier 1995 susvisé.

Article 5 :

Le présent arrêté est applicable à compter :

- de sa publication au recueil des actes administratifs de l'État dans le département ;
- de son affichage, durant un mois, à la mairie des communes concernées et identifiées dans les tableaux annexés à l'article 3 du présent arrêté.

Article 6 :

Conformément à l'article R125-28 du Code de l'environnement, le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres (ITT) du réseau routier de Saône-et-Loire ainsi que les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectés par le bruit, sont tenus à la disposition du public dans les mairies concernées et à la direction départementale des territoires et la préfecture de Saône-et-Loire à Mâcon, aux heures habituelles d'ouverture.

La mention des lieux où ces documents peuvent être consultés est insérée dans « le Journal de Saône-et-Loire » lors de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire

Le classement sonore des ITT et une représentation cartographique de ce classement par commune sont aussi disponibles sur le portail de l'État. Il est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante : www.saone-et-loire.gouv.fr . Les cartographies ont un caractère informatif, seul faisant foi le texte du présent arrêté.

Article 7 :

Conformément aux articles R123-13 et R123-14 du Code de l'urbanisme, le présent arrêté, ainsi que les périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres du réseau routier de Saône-et-Loire qui sont affectés par le bruit doivent être annexés, à titre d'information, aux documents d'urbanisme par les maires des communes concernées et identifiées dans les tableaux annexés de l'article 3 du présent arrêté.

Article 8 :

Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Article 9 :

Le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire, les sous-préfets de Louhans, Chalon-sur-Saône, Autun et Charolles, le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire, les présidents des EPCI gestionnaires de voies, le président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire ainsi que les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Des copies du présent arrêté sont adressées :

- aux maires des communes concernées,
- aux présidents des EPCI gestionnaires de voies,
- à Monsieur le Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire,
- à Monsieur le Directeur Inter-régional des Routes Centre Est,
- à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté,
- à Monsieur le Directeur des Autoroutes Paris Rhin-Rhône.

Fait à Mâcon,
le **30 JAN. 2017**

Le Préfet

Pour le préfet
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire

Jean-Claude GENEY

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Environnement
Unité prévention des risques

Le Préfet de Saône-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ 71-2019-04-15-002
portant classement sonore des Infrastructures de transports terrestres
du département de Saône-et-Loire
- Réseau ferroviaire -

- Vu** la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R111-4-1 ;
- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L571-10, R571-32 à R571-43 ;
- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles R151-18 et R151-53-5e ;
- Vu** l'arrêté du 30 mai 1996 modifié, relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013 ;
- Vu** les trois arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, dans les établissements de santé et dans les hôtels ;
- Vu** les arrêtés préfectoraux, portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de Saône-et-Loire, du 1^{er} juin 1999, du 9 juin 1999, du 29 juin 1999, du 3 août 1999, du 5 août 1999 et du 29 juillet 2000 ;
- Vu** la consultation préalable des gestionnaires sur le trafic et les caractéristiques de leur réseau ferroviaire ;
- Vu** le courrier de la société SCNF réseau en date du 14 novembre 2018 demandant la prise en compte de données actualisées ;
- Vu** l'avis des communes concernées suite à la consultation qui s'est déroulée du 4 décembre 2018 au 4 mars 2019, conformément aux dispositions R571-39 du Code de l'environnement ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres ferroviaires dans le département de Saône-et-Loire pris le 1^{er} juin 1999, le 9 juin 1999, le 29 juin 1999, le 3 août 1999, le 5 août 1999 et le 29 juillet 2000.

Les dispositions de l'arrêté ministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé ainsi que celles des arrêtés interministériels du 25 avril 2003 susvisés, sont applicables dans le département de la Saône-et-Loire aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres du réseau ferroviaire listées dans les tableaux annexés à l'article 3 du présent arrêté.

Article 2 :

Les infrastructures de transports terrestres du réseau ferroviaire sont classées en cinq catégories, en fonction des niveaux sonores de référence, la catégorie 1 étant la plus bruyante.

Le classement est défini comme suit :

Lignes ferroviaires conventionnelles

Niveau sonore de référence L_{Aeq} (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence L_{Aeq} (22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure(1)
$L(2) > 84$	$L > 79$	1	$d = 300$ m
$79 < L \leq 84$	$74 < L \leq 79$	2	$d = 250$ m
$73 < L \leq 79$	$68 < L \leq 74$	3	$d = 100$ m
$68 < L \leq 73$	$63 < L \leq 68$	4	$d = 30$ m
$63 < L \leq 68$	$58 < L \leq 63$	5	$d = 10$ m

Lignes ferroviaires à grande vitesse

Niveau sonore de référence L_{Aeq} (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence L_{Aeq} (22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure(1)
$L > 81$	$L > 76$	1	$d = 300$ m
$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	2	$d = 250$ m
$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	3	$d = 100$ m
$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	4	$d = 30$ m
$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	5	$d = 10$ m

Source : arrêté du 23 juillet 2013

Les niveaux sonores des voies sont évalués en des points de référence, situés, conformément à la norme NF S 31.130 « Cartographie du bruit en milieu extérieur »

- à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement,
- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les rues en U,
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres, augmentés de 3dB(A) par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts, afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Article 3 :

Le tableau, figurant en annexe 1, donne la liste des communes concernées et en annexe 2 les catégories des voies classées par le classement sonore.

Article 4 :

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit, mentionnés dans les tableaux à l'article 3 du présent arrêté, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs, et ce à partir des dispositions suivantes :

- pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon l'article 6 de l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013 susvisé selon les articles 7 à 9 et 11 et 12 ;
- pour les établissements d'enseignement, les établissements de santé et les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé conformément aux arrêtés interministériels du 25 avril 2003 susvisés pris en application du décret n°95.20 du 9 janvier 1995 susvisé.

Article 5 :

Le présent arrêté est applicable à compter :

- de sa publication au recueil des actes administratifs de l'État dans le département ;
- de son affichage, durant un mois, à la mairie des communes concernées, identifiées dans le tableau annexé à l'article 3 du présent arrêté.

Article 6 :

Conformément à l'article R125-28 du Code de l'environnement, le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres (ITT) du réseau ferroviaire de Saône-et-Loire ainsi que les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectés par le bruit, sont tenus à la disposition du public dans les mairies concernées et à la direction départementale des territoires et la préfecture de Saône-et-Loire à Mâcon, aux heures habituelles d'ouverture.

Une mention des lieux dans lesquels ces documents peuvent être consultés est insérée dans « le Journal de Saône-et-Loire ».

Ce classement sonore ainsi que sa représentation cartographique sont également consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : www.saone-et-loire.gouv.fr.

A noter que la cartographie a un caractère informatif, seul faisant foi le texte du présent arrêté.

Article 7 :

Conformément aux articles R123-13 et R123-14 du Code de l'urbanisme, le présent arrêté, ainsi que les périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres du réseau ferroviaire de Saône-et-Loire qui sont affectés par le bruit doivent être annexés, à titre d'information, aux documents d'urbanisme par les maires des communes concernées.

Article 8 :

Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Article 9 :

Le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire, les sous-préfets de Louhans, Chalon-sur-Saône, Autun et Charolles, le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire, les présidents des EPCI, ainsi que les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Des copies du présent arrêté sont adressées :

- aux maires des communes concernées,
- aux présidents des EPCI,
- à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté,

Fait à Mâcon,
le **15 AVR. 2019**

Le Préfet



Jérôme GUTTON

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Allériot	CD71	D673	Limite commune Chatenoy-en-Bresse	Limite commune Bey	Tissu ouvert	3	100
Autun	CD71	D681	Carrefour du Vallon	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Autun	CD71	D681	Carrefour RD978 & RD 681	Place de Verdun	Tissu ouvert	4	30
Autun	CD71	D681	Carrefour rue de Paris	Carrefour du Vallon	Tissu ouvert	4	30
Autun	CD71	D681	Entrée agglomération	Limite commune Dracy-Saint-Loup	Tissu ouvert	3	100
Autun	CD71	D681	Limite commune Monthelon	Carrefour RD978	Tissu ouvert	3	100
Autun	CD71	D681	Place de Verdun	Square des droits de l'homme	Tissu ouvert	4	30
Autun	CD71	D681	Square des droits de l'homme	Carrefour rue de Paris	Tissu ouvert	4	30
Autun	Voie communale	AVENUE CHARLES DE GAULLE	Avenue de la République	Place du Champ de Mars	Rue en U	3	100
Autun	Voie communale	RUE CARION	D681	D980	Tissu ouvert	4	30
Beaubery	DIRCE	N79	Limite commune Vérosvres	Limite commune Vendennes-le-Clerc	Tissu ouvert	2	250
Beaumont-sur-Grosne	APRR	A6	Limite commune Saint-Ambreuil	Limite commune Laives	Tissu ouvert	1	300
Beaumont-sur-Grosne	CD71	D906	Limite commune Saint-Cyr	Limite commune Sennecey-le-Grand	Tissu ouvert	2	250
Beaurepaire-en-Bresse	APRR	A39	Limite commune Courlaoux (Jura)	Limite commune Savigny-en-Revermont	Tissu ouvert	1	300
Beaurepaire-en-Bresse	CD71	D678	Carrefour RD87	Limite agglomération (est)	Tissu ouvert	4	30
Beaurepaire-en-Bresse	CD71	D678	Limite agglomération (est)	Limite département du Jura	Tissu ouvert	3	100
Bey	CD71	D673	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Bey	CD71	D673	Entrée agglomération	Limite commune Damerey	Tissu ouvert	3	100
Bey	CD71	D673	Limite commune Allériot	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Blanzay	CD71	D601	Echangeur N70	Limite commune Saint-Eusèbe	Tissu ouvert	3	100
Blanzay	CD71	D980	Carrefour RD90	Cosec	Tissu ouvert	4	30
Blanzay	DIRCE	N70	Avenue Maréchal Leclerc	Intersection Sud-Ouest N70-Montceau-les-Mines	Tissu ouvert	2	250
Blanzay	DIRCE	N70	Avenue Maréchal Leclerc	Intersection Nord-Est N70	Tissu ouvert	2	250
Blanzay	DIRCE	N70	Intersection Nord-Est N70	Intersection Sud-Ouest N70-Montceau-les-Mines	Tissu ouvert	2	250
Blanzay	DIRCE	N70	Limite commune Saint-Eusèbe	Intersection Nord-Est N70	Tissu ouvert	2	250
Blanzay	Voie communale	AVENUE MARÉCHAL LECLERC	Echangeur N70-Av.Mal.Leclerc	Limite commune Montceau-les-Mines	Tissu ouvert	4	30
Blanzay	Voie communale	ROUTE DE MACON	Cosec	Limite commune Montceau-les-Mines	Tissu ouvert	4	30
Boyer	APRR	A6	Limite commune Jugy	Limite commune Tournus	Tissu ouvert	1	300
Boyer	CD71	D906	Limite commune Jugy	Limite commune Tournus	Tissu ouvert	3	100
Brandon	DIRCE	N79	Limite commune Clermain	Limite commune La Chapelle-du-Mont	Tissu ouvert	2	250
Branges	CD71	D678	Carrefour RD978	Limite commune Louhans	Tissu ouvert	4	30
Branges	CD71	D678	Limite commune Saint-Usuge	Carrefour RD978	Tissu ouvert	3	100
Brienne	CD71	D975	Limite commune Cuisery	Carrefour RD971	Tissu ouvert	3	100
Bruailles	CD71	D996	Limite commune Louhans	Giratoire D972	Tissu ouvert	3	100
Buxy	CD71	D977	Entrée agglomération	Giratoire RD 981	Tissu ouvert	4	30
Buxy	CD71	D977	Limite commune Granges	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Chagny	APRR	A6	Limite commune Demigny	Limite commune Fontaines	Tissu ouvert	1	300
Chagny	APRR	A6	Limite commune Demigny	Limite commune Demigny	Tissu ouvert	1	300
Chagny	CD71	D906	Limite communale Rully	Limite département de Côte d'Or	Tissu ouvert	3	100
Chagny	CD71	D906	Limite département de Côte d'Or	Limite département de Côte d'Or	Tissu ouvert	3	100
Chaintré	APRR	A6	Limite commune Vinzelles	Limite commune Crêches-sur-Saône	Tissu ouvert	1	300
Chaintré	CD71	D169	Limite commune Chânes	Limite commune Vinzelles	Tissu ouvert	3	100
Chaintré	CD71	D89	Limite commune Vinzelles	Limite commune Crêches-sur-Saône	Tissu ouvert	4	30
Chaintré	CD71	D906	Limite commune Vinzelles	Limite commune Crêches-sur-Saône	Tissu ouvert	2	250
Chalon-sur-Saône	CD71	D19	Quai de la Poterne	Quai de la Monnaie	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	CD71	D19	Quai de l'Hôpital	Rem Saint-Laurent	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	CD71	D19	Rem Saint-Laurent	Limite commune Saint-Marcel	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	CD71	D319	Route de Demigny	Giratoire Sabatier - Coubertin - D319	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	CD71	D5	Giratoire Kennedy-Lumière	Giratoire Monnot-Nugues-Kennedy	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	CD71	D5	Giratoire Sabatier - Coubertin - D319	Giratoire Kennedy-Lumière	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	CD71	D5A	Giratoire Nugues-Blum-Herriot	Giratoire Monnot-Nugues-Kennedy	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	CD71	D5B	Limite commune Crissey	Giratoire Kennedy-Lumière	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	CD71	D69	Avenue Georges Pompidou	Rue du Capitaine Drillien	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	CD71	D69	Avenue Nicéphore Niepce	Avenue Victor Hugo	Rue en U	3	100
Chalon-sur-Saône	CD71	D69	Avenue Victor Hugo	Avenue Georges Pompidou	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	CD71	D69	Giratoire Avenue Charles de Gaulle	Rue Capitaine Drillien	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	CD71	D69	Grande rue Saint-Cosme	Giratoire Avenue Charles de Gaulle	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	CD71	D906	Avenue Nicéphore Niepce	Limite commune Saint-Rémy	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	CD71	D906	Carrefour des Moirots	Rue du Batonnier J.Barrault	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	CD71	D906	Echangeur A6 Chalon Nord	Carrefour des Moirots	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE BOUCICAUT	Limite commune Chatenoy-le-Roy	Rue Ledru Rollin	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE BOUCICAUT	Rue Ledru Rollin	Avenue du 8 mai 1945	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE DE L'AUBEPIN	Rue du Pont de Fer	Avenue de Paris	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE DE PARIS	Route de Demigny	Rue Pierre de Coubertin	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE DE PARIS	Rue Pierre de Coubertin	Rue de la Citadelle	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE DE VERDUN	Quai Saint-Cosme	Limite commune Saint-Marcel	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE DU 8 MAI 1945	Rue du Batonnier J.Barrault	Boulevard de la République	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE EDOUARD HERRIOT	Avenue John Fitzgerald Kennedy	Giratoire Nugues-Blum-Herriot	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE GEORGES POMPIDOU	Grande rue Saint-Cosme	Rue Olivier Messiaen	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE GEORGES POMPIDOU	Rue Olivier Messiaen	RUE RENE PRETET	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE JEAN JAURES	BD DE LA REPUBLIQUE	Avenue Victor Hugo	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE LEON BLUM	Giratoire Nugues-Blum-Herriot	Quai de la Poterne	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE MATHIAS	Rue de Belfort	Promenade Sainte-Marie	Tissu ouvert	4	30

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE MENDES FRANCE	Rue Capitaine Drillien	Rue Ledru Rollin	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE MONNOT	Giratoire Monnot-Nugues-Kennedy	Rue de Belfort	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE NICEPHORE NIEPCE	BD DE LA REPUBLIQUE	Quai Saint-Cosme	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE PIERRE LARDY	Giratoire Monnot-Nugues-Kennedy	Rue Raymond Arnal	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE VICTOR HUGO	RUE RENE PRETET	Avenue Jean Jaurès	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	Rue de la Citadelle	Rue Gloriette	Rue en U	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	Rue Gloriette	Rue Lamartine	Rue en U	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	Rue Lamartine	Avenue Jean Jaurès	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	PLACE DE BEAUNE	Rue Emiland Menand	Rue de Belfort	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	PLACE GENERAL DE GAULLE	Place de l'Obélisque	Sortie Parking Place Général de Gaulle	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	QUAI DE LA POTERNE	Quai Sainte-Marie	Quai des Messageries	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	QUAI DES MESSAGERIES	Quai de la Poterne	Place du Port Villiers	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	QUAI GAMBETTA	Place du Port Villiers	Quai Saint-Cosme	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	REM SAINT-PIERRE	Avenue de Paris	RUE GLORIETTE	Rue en U	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	REMPART SAINTE-MARIE	Promenade Sainte-Marie	Quai de la Poterne	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DE BELFORT	Avenue Monnot	Place de Beaune	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DE LA BANQUE	Rue Lamartine	Place Général de Gaulle	Rue en U	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DE LA CITADELLE	Rue d'Autun	Avenue de Paris	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DE LA CITADELLE	Rue Emile Menand	Rue d'Autun	Rue en U	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DE LYON	RUE PORTE DE LYON	Rue du Port Villiers	Rue en U	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DE NOVARA	Rue du Général Giraud	Avenue John Fitzgerald Kennedy	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DES POILUS D'ORIENT	Carrefour des Moirots	Limite commune Chatenoy-le-Roy	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DES SENTIERS	RUE DU BOIS DE MENUSE	ALL ST JEAN DES VIGNES	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DU 134EME REGIMENT INFAN	Rue du 56ème RI	Rue du Batonnier J.Barrault	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DU 56EME REGIMENT INFAN	Rue Raymond Arnal	Rue du 134ème R.I.	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DU BATONNIER JEAN BARRAULT	Rue du 134ème R.I.	Rue Ledru Rollin	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DU BOIS DE MENUSE	Rue Charles Dullin	Rue Edith Piaf	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DU BOIS DE MENUSE	Rue Edith Piaf	Rue des Sentiers	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DU BOIS DE MENUSE	Rue Pierre de Coubertin	Rue Charles Dullin	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DU PALAIS DE JUSTICE	Place de Beaune	Place de l'Obélisque	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE FOURIER	Limite commune Saint-Rémy	Avenue des Charreaux	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE GENERAL GIRAUD	Rue du Bois de Menuse	Rue Raymond Arnal	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE GENERAL LECLERC	Sortie Parking Place Général de Gaulle	Place de l'Hotel de ville	Rue en U	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE JEAN MOULIN	Rue du 134ème R.I.	Accès Avenue du 8 mai 1945	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE JOUFFROY D'ABBANS	Rue Pierre Deliry	Avenue de Paris	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE LEDRU ROLLIN	Rue du Batonnier J.Barrault	Avenue des Charreaux	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE PAUL SABATIER	Limite commune Fragnes	Rue Louis-Jacques Thénard	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE PIERRE DE COUBERTIN	Rue Louis-Jacques Thénard	Avenue de Paris	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE PIERRE DELIRY	RUE JOUFFROY D'ABBANS	Rue Pelletier	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE PIERRE DELIRY	Rue Pelletier	Rue du Four des Chênes	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE PIERRE MAC ORLAN	Avenue de Paris	Limite commune Champforgeuil	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE PORTE DE LYON	Avenue Nicephore Niepce	Rue Gloriette	Tissu ouvert	5	10
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE RAYMOND ARNAL	Rue Pierre Deliry	RUE GENERAL GIRAUD	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE RENE PRETET	AVENUE GEORGES POMPIDOU	AVENUE VICTOR HUGO	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE THOMAS DUMOREY	Avenue de Verdun	Avenue de l'Automobile	Tissu ouvert	4	30
Champagnat	CD71	D1083	Limite commune Cuiseaux	Limite commune Joudes	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	APRR	A6	Bretelle Châlon Nord	Bretelle Châlon Nord	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	APRR	A6	Limite commune La Loyère	Châlon Nord (Limite commune Châlon Nord)	Tissu ouvert	1	300
Champforgeuil	CD71	D19	Limite commune Fragnes	Avenue de Paris	Tissu ouvert	4	30
Champforgeuil	CD71	D906	Carrefour RD906-Avenue de l'Europe	Giratoire RD906 - Rue de Paris	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	CD71	D906	Giratoire accès A6	Giratoire D906	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	Voie communale	AVENUE DE L' EUROPE	Giratoire D906	RUE PIERRE MAC ORLAN	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	Voie communale	RUE DE PARIS	Limite commune La Loyère	Route de Demigny	Tissu ouvert	3	100
Champlecy	DIRCE	N79	Limite commune Changy	Limite commune Hautefond	Tissu ouvert	2	250
Chânes	CD71	D169	Carrefour RD31	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Chânes	CD71	D169	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Chânes	CD71	D169	Limite commune Chaintré	Limite commune Chaintré	Tissu ouvert	3	100
Changy	DIRCE	N79	Limite commune Charolles	Limite commune Champlecy	Tissu ouvert	2	250
Charnay-lès-Mâcon	APRR	A6	Limite commune Mâcon	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	1	300
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D17	Limite commune Prissé	Rue de la Coupée	Tissu ouvert	3	100
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D17	Route de Davayé	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D17	Rue de la Coupée	Route de Davayé	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D354	Rue de la Coupée	Route de Bioux	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D54	Route de Davayé	Carrefour Marius Lacrouze	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D579	RD 354	Rue de la Chapelle	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D579	Rue Barthelot de Rambuteau	RD 354	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D579	Rue de la Chapelle	Limite commune Mâcon	Rue en U	3	100
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D89	Limite commune Mâcon	Limite commune Davayé	Tissu ouvert	3	100
Charnay-lès-Mâcon	DIRCE	N79	Limite commune Davayé	Mâcon - Loché -TGV (N79)	Tissu ouvert	2	250

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Charnay-lès-Mâcon	Voie communale	AVENUE DE LA GENDARMERIE	D579	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	Voie communale	CHEMIN DE BALME	Limite commune Mâcon	Rue des Grands Crus	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	Voie communale	RUE AMBROISE PARÉ	Rue de la Grange Saint-Pierre	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	Voie communale	RUE BARTHELOT DE RAMBUTEAU	Rue des Petits Champs	RD 579	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	Voie communale	RUE DE LA CHAPELLE	Rue de la Grange Saint-Pierre	Grande rue de la Coupée	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	Voie communale	RUE DE LA GRANGE SAINT-PIERRE	Rue de la Chapelle	Rue Ambroise Paré	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	Voie communale	RUE DES PETITS CHAMPS	Rue Barthélot de Rambuteau	Rue Ambroise Paré	Tissu ouvert	4	30
Charolles	DIRCE	N79	Echangeur D17	Rue du Bois Mottin	Tissu ouvert	2	250
Charolles	DIRCE	N79	Echangeur D17	Limite commune Changy	Tissu ouvert	2	250
Charolles	DIRCE	N79	Limite commune Vendennes-les-Champs	Echangeur D17	Tissu ouvert	2	250
Charolles	DIRCE	N79	Rue du Bois Mottin	Echangeur D17	Tissu ouvert	2	250
Charrecey	CD71	D978	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Charrecey	CD71	D978	Entrée agglomération	Limite commune Saint-Léger-sur-Loire	Tissu ouvert	3	100
Charrecey	CD71	D978	Limite commune Mercurey	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Châtenoy-en-Bresse	CD71	D673	Limite commune Saint-Marcel	Limite commune Alleriot	Tissu ouvert	3	100
Châtenoy-le-Royal	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Châtenoy-le-Royal	APRR	A6	Bretelle Châlon Nord	Bretelle Châlon Nord	Tissu ouvert	3	100
Châtenoy-le-Royal	APRR	A6	Châlon Nord (Limite commune Champagnat)	Limite commune Lux	Tissu ouvert	1	300
Châtenoy-le-Royal	CD71	D68	Carrefour RD 978	RPT de la Garenne	Tissu ouvert	4	30
Châtenoy-le-Royal	CD71	D68	RPT de la Garenne	Carrefour RD 69	Tissu ouvert	4	30
Châtenoy-le-Royal	CD71	D69	Limite commune Saint-Rémy	Limite commune Givry	Tissu ouvert	3	100
Châtenoy-le-Royal	CD71	D978	Rue du Bourg	Limite commune Mellecey	Tissu ouvert	4	30
Châtenoy-le-Royal	CD71	D978	Rue du Pont de Pierre	Carrefour RD304	Tissu ouvert	4	30
Châtenoy-le-Royal	Voie communale	AVENUE FRANCHET D'ESPERANCE	Limite commune Chalon	Rue du Pont de Pierre	Tissu ouvert	3	100
Châtenoy-le-Royal	Voie communale	RUE DU PONT DE PIERRE	Limite commune Chalon	Avenue Maréchal Franchet d'Espèrance	Tissu ouvert	4	30
Chaudenay	APRR	A6	Limite commune Demigny	Limite commune Demigny	Tissu ouvert	1	300
Ciel	CD71	D673	Carrefour RD970	Limite commune Sermesse	Tissu ouvert	3	100
Ciel	CD71	D673	Limite commune Saint-Maurice-en-Rivière	Carrefour RD970	Tissu ouvert	3	100
Ciry-le-Noble	DIRCE	N70	Limite commune Saint-Vallier	Limite commune Gélénard	Tissu ouvert	2	250
Clermain	DIRCE	N79	Limite commune Mazille	Limite commune Brandon	Tissu ouvert	2	250
Cluny	CD71	D980	Carrefour RD465	Carrefour RD 981	Tissu ouvert	4	30
Cluny	CD71	D980	Entrée agglomération	Carrefour RD465	Tissu ouvert	4	30
Cluny	CD71	D980	Limite commune Jalogny	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Cluny	CD71	D980	Limite commune Sainte-Cécile	Limite commune Jalogny	Tissu ouvert	3	100
Clux-Villeneuve	CD71	D673	Carrefour RD973	Rue de l'école	Tissu ouvert	3	100
Clux-Villeneuve	CD71	D673	Limite commune Navilly	Carrefour RD 973	Tissu ouvert	3	100
Clux-Villeneuve	CD71	D673	Rue de l'école	Limite commune Poulans	Tissu ouvert	3	100
Clux-Villeneuve	CD71	D973A	Carrefour RD673	Limite département de Côte d'Or	Tissu ouvert	3	100
Condal	APRR	A39	Limite commune Dommartin-lès-Cuisery	Limite département de l'Ain	Tissu ouvert	1	300
Cordesse	CD71	D681	Carrefour RD 4	Limite commune Igornay	Tissu ouvert	3	100
Cordesse	CD71	D681	Limite commune Dracy-Saint-Loup	Carrefour RD 4	Tissu ouvert	3	100
Crêches-sur-Saône	APRR	A6	Limite commune Chaintré	Limite commune La Chapelle-de-Genay	Tissu ouvert	1	300
Crêches-sur-Saône	CD71	D31	Carrefour RD 906	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Crêches-sur-Saône	CD71	D31	Entrée agglomération	Limite département de l'Ain	Tissu ouvert	3	100
Crêches-sur-Saône	CD71	D89	Carrefour RD31	Limite commune Chaintré	Tissu ouvert	4	30
Crêches-sur-Saône	CD71	D906	Carrefour RD31	Rue du Stade	Tissu ouvert	3	100
Crêches-sur-Saône	CD71	D906	Limite commune Chaintré	Rue de la Brancionne	Tissu ouvert	2	250
Crêches-sur-Saône	CD71	D906	Rue de la Brancionne	Carrefour RD31	Tissu ouvert	3	100
Crêches-sur-Saône	CD71	D906	Rue du Stade	Limite commune La Chapelle-de-Genay	Tissu ouvert	3	100
Cuiseaux	APRR	A39	Limite commune Le Miroir	Limite commune Dommartin-lès-Cuisery	Tissu ouvert	1	300
Cuiseaux	CD71	D1083	Carrefour RD972	Limite commune Champagnat	Tissu ouvert	3	100
Cuiseaux	CD71	D1083	Limite département du Jura	Carrefour RD972	Tissu ouvert	3	100
Cuisery	CD71	D975	Carrefour RD933	Limite commune Brienne	Tissu ouvert	4	30
Cuisery	CD71	D975	Entrée agglomération	Carrefour RD933	Tissu ouvert	4	30
Cuisery	CD71	D975	Limite commune Abergement-de-Cuisery	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Damerey	CD71	D673	Carrefour RD139	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Damerey	CD71	D673	Entrée agglomération	Carrefour RD139	Tissu ouvert	4	30
Damerey	CD71	D673	Entrée agglomération	Limite commune Saint-Maurice-en-Rivière	Tissu ouvert	3	100
Damerey	CD71	D673	Limite commune Bey	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Davayé	CD71	D89	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Limite commune Prissé	Tissu ouvert	3	100
Davayé	DIRCE	N79	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Limite commune Prissé	Tissu ouvert	2	250
Demigny	APRR	A6	Limite commune Chagny	Limite commune Chagny	Tissu ouvert	1	300
Demigny	APRR	A6	Limite commune Chaudenay	Limite commune Chagny	Tissu ouvert	1	300
Demigny	APRR	A6	Limite département de Côte-d'Or	Limite commune Chaudenay	Tissu ouvert	1	300
Digoin	CD71	D979	Carrefour chemin des Blattiers	Limite commune Vitry-en-Charolais	Tissu ouvert	3	100
Digoin	CD71	D994	Carrefour chemin des Blattiers	Carrefour RD994 - Rue Victor Hugo	Tissu ouvert	4	30
Digoin	CD71	D994	Carrefour RD994 - Rue Victor Hugo	Carrefour RD248	Tissu ouvert	4	30
Digoin	CD71	D994	Entrée agglomération	Carrefour RD248	Tissu ouvert	3	100
Digoin	CD71	D994	Limite commune Rigny	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Digoin	DIRCE	N79	Limite département de l'Allier	Limite commune Vitry-en-Charolais	Tissu ouvert	2	250
Digoin	Voie communale	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	Rue de la Verne	Carrefour RD979	Tissu ouvert	4	30
Digoin	Voie communale	RUE DE LA FAIENCERIE	Rue Emile Zola	Rue de la Verne	Tissu ouvert	4	30

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Digoin	Voie communale	RUE VICTOR HUGO	Carrefour RD994	Rue Emile Zola	Tissu ouvert	4	30
Dommartin-lès-Cuiseaux	APRR	A39	Aire du Poulet de Bresse	Limite commune Condal	Tissu ouvert	1	300
Dommartin-lès-Cuiseaux	APRR	A39	Limite commune Cuiseaux	Aire du Poulet de Bresse	Tissu ouvert	1	300
Dompierre-les-Ormes	DIRCE	N79	Limite commune La Chapelle-du-Mont	Limite commune Trivy	Tissu ouvert	2	250
Dracy-le-Fort	CD71	D978	Limite commune Mellecey - Rue de la	Limite commune Chatenoy-le-Roy	Tissu ouvert	3	100
Dracy-Saint-Loup	CD71	D681	Limite commune Autun	Limite commune Cury	Tissu ouvert	3	100
Ecuisses	DIRCE	N80	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Tissu ouvert	2	250
Ecuisses	DIRCE	N80	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Limite commune Saint-Laurent-d'A	Tissu ouvert	2	250
Ecuisses	DIRCE	N80	Limite commune Saint-Laurent-d'And	Limite commune Montchanin	Tissu ouvert	2	250
Epervans	CD71	D978	Entrée agglomération	Limite commune Ouroux-sur-Saône	Tissu ouvert	3	100
Epervans	CD71	D978	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Epervans	CD71	D978	Limite commune Saint-Marcel	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Epervans	CD71	D978B	Limite commune Saint-Marcel	Limite commune Saint-Marcel	Tissu ouvert	3	100
Farges-lès-Chalon	CD71	D906	Carrefour RD155	Limite commune La Loyère	Tissu ouvert	3	100
Farges-lès-Chalon	CD71	D906	Limite commune Fontaines	Carrefour RD155	Tissu ouvert	3	100
Farges-lès-Mâcon	APRR	A6	Limite commune Le Villars	Limite commune Uchizy	Tissu ouvert	1	300
Farges-lès-Mâcon	CD71	D906	Limite commune Le Villars	Limite commune Uchizy	Tissu ouvert	3	100
Flacey-en-Bresse	APRR	A39	Limite commune Le Miroir	Limite commune Sagy	Tissu ouvert	1	300
Flacey-en-Bresse	APRR	A39	Limite commune Sagy	Limite commune Savigny-en-Rever	Tissu ouvert	1	300
Fleurville	APRR	A6	Limite commune Viré	Limite commune Viré	Tissu ouvert	1	300
Fleurville	CD71	D906	Carrefour RD915	Limite commune Saint-Albain	Tissu ouvert	3	100
Fleurville	CD71	D906	Carrefour RD933A	Carrefour RD915	Tissu ouvert	3	100
Fleurville	CD71	D906	Limite commune Montbellet	Carrefour RD933A	Tissu ouvert	3	100
Fontaines	APRR	A6	Limite commune Chagny	Limite commune La Loyère	Tissu ouvert	1	300
Fontaines	CD71	D906	Limite commune Rully	Limite commune La Loyère	Tissu ouvert	3	100
Fragnes	APRR	A6	Limite commune La Loyère	Limite commune La Loyère	Tissu ouvert	1	300
Fragnes	CD71	D19	RD 337	Limite commune Chalon & Champ	Tissu ouvert	4	30
Frontenaud	APRR	A39	Echangeur Le Miroir	Limite commune Le Miroir	Tissu ouvert	1	300
Frontenaud	APRR	A39	Limite commune Le Miroir	Echangeur Le Miroir	Tissu ouvert	1	300
Génelard	DIRCE	N70	Intersection D985	Limite commune Ciry-le-Noble	Tissu ouvert	2	250
Génelard	DIRCE	N70	Limite commune Palinges	Intersection D985	Tissu ouvert	2	250
Génelard	Voie communale	ROUTE DE PERRECY	Rue de la Gare	Echangeur RN70	Tissu ouvert	4	30
Givry	CD71	D69	Carrefour Boulevard de Verdun	Entrée Agglo Givry	Tissu ouvert	4	30
Givry	CD71	D69	Sortie Agglo Givry	Limite commune Châtenoy-le-Roy	Tissu ouvert	3	100
Givry	CD71	D981	Carrefour Boulevard de Verdun	Carrefour RD170	Tissu ouvert	4	30
Givry	CD71	D981	Carrefour RD170	Sortie agglo Givry	Tissu ouvert	3	100
Givry	CD71	D981	Carrefour RD69	Rue du Puits Brechet	Tissu ouvert	4	30
Givry	CD71	D981	Carrefour Rue de la République	Carrefour RD69	Tissu ouvert	4	30
Givry	CD71	D981	Entrée agglo Givry	Limite commune Saint-Désert	Tissu ouvert	3	100
Givry	DIRCE	N80	Limite commune Saint-Rémy	Limite commune Granges	Tissu ouvert	2	250
Granges	CD71	D977	Limite commune La Charmée	Limite commune Buxy	Tissu ouvert	4	30
Granges	DIRCE	N80	Limite commune Saint-Désert	Limite commune Givry	Tissu ouvert	2	250
Gueugnon	CD71	D60	Carrefour RD25	Carrefour rue Pasteur	Tissu ouvert	4	30
Gueugnon	CD71	D994	Carrefour RD25	Limite commune Rigny-sur-Arroux	Tissu ouvert	3	100
Gueugnon	CD71	D994	Carrefour RD60	Carrefour RD25	Tissu ouvert	4	30
Gueugnon	CD71	D994	Entrée agglomération	Carrefour RD60	Tissu ouvert	4	30
Gueugnon	CD71	D994	Limite commune Vendennes-sur-Arr	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Hautefond	DIRCE	N79	Limite commune Champlecy	Limite commune Volesvres	Tissu ouvert	2	250
Igornay	CD71	D681	Limite commune Cordesse	Limite département de Côte d'Or	Tissu ouvert	3	100
Iguerande	CD71	D982	Entrée agglomération	Limite département de la Loire	Tissu ouvert	4	30
Iguerande	CD71	D982	Limite commune Saint-Martin-du-Lac	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Jalogny	CD71	D980	Limite commune Cluny	Limite commune Cluny	Tissu ouvert	3	100
Joudes	CD71	D1083	Limite commune Champagnat	Limite département du Jura	Tissu ouvert	3	100
Jugy	APRR	A6	Limite commune Sennecey-le-Grand	Limite commune Boyer	Tissu ouvert	1	300
Jugy	CD71	D906	Limite commune Sennecey-le-Grand	Limite commune Boyer	Tissu ouvert	3	100
La Chapelle-de-Guincha	APRR	A6	Limite commune Crêches-sur-Saône	Limite commune Saint-Symphorien	Tissu ouvert	1	300
La Chapelle-de-Guincha	CD71	D906	Limite commune Crêches-sur-Saône	Rue Jean Thorin	Tissu ouvert	3	100
La Chapelle-de-Guincha	CD71	D906	Rue des Moreles	Limite commune Saint-Symphorie	Tissu ouvert	3	100
La Chapelle-de-Guincha	CD71	D906	Rue Jean Thorin	Rue des Moreles	Tissu ouvert	3	100
La Chapelle-du-Mont-d	DIRCE	N79	Limite commune Brandon	Limite commune Dompierre-les-Or	Tissu ouvert	2	250
La Charmée	CD71	D977	Limite commune Saint-Rémy	Limite commune Granges	Tissu ouvert	3	100
La Loyère	APRR	A6	Limite commune Fontaines	Limite commune Fragnes	Tissu ouvert	1	300
La Loyère	APRR	A6	Limite commune Fragnes	Limite commune Champforgeuil	Tissu ouvert	1	300
La Loyère	CD71	D906	Giratoire RD906 - Rue de Paris	Limite commune Farges-lès-Chalon	Tissu ouvert	3	100
La Roche-Vineuse	DIRCE	N79	Limite commune Prissé	Limite commune Milly-Lamartine	Tissu ouvert	2	250
La Salle	APRR	A6	Limite commune Saint-Albain	Limite commune Senozan	Tissu ouvert	1	300
La Salle	CD71	D906	Entrée agglomération	Limite commune Senozan	Tissu ouvert	3	100
La Salle	CD71	D906	Limite commune Saint-Albain	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
L'Abergement-de-Cuise	CD71	D975	Limite commune Lacrost	Limite commune Cuisery	Tissu ouvert	3	100
L'Abergement-Sainte-C	CD71	D678	Limite commune Saint-Christophe	Limite commune Lessard-en-Bresse	Tissu ouvert	3	100
Lacrost	CD71	D975	Carrefour RD37	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Lacrost	CD71	D975	Entrée agglomération	Carrefour RD37	Tissu ouvert	4	30

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Lacrost	CD71	D975	Entrée agglomération	Limite commune Abergement-de-	Tissu ouvert	3	100
Lacrost	CD71	D975	Limite commune Tournus	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Laives	APRR	A6	Limite commune Laives	Limite commune Beaumont-sur-Gr	Tissu ouvert	1	300
Le Breuil	CD71	D984	Rond Point D1	Avenue de Montvalin	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	CD71	D138	RD 43	Rue des Pyrénées	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	CD71	D984	Avenue de Montvalin	Limite commune le Breuil	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	CD71	D984	Avenue du Stade Jean Garnier	Rue Maréchal Joffre	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	CD71	D984	Carrefour du Huit Mai	Limite commune Torcy	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	CD71	D984	Rond-Point (Harfleur)	Rue Maréchal Foch	Tissu ouvert	3	100
Le Creusot	CD71	D984	Route de Montcenis	Avenue du Stade Jean Garnier	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	CD71	D984	Rue de Pologne	Rond-Point (Harfleur)	Tissu ouvert	3	100
Le Creusot	CD71	D984	Rue Maréchal Joffre	Boulevard de la Mouillelongue	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	AVENUE DE LA PAIX	Rue du Président Wilson	Rond point D28 - D984	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	AVENUE DE L'EUROPE	Place Bozu	Avenue Francois Mitterrand	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	AVENUE DE VERDUN	Place Charles de Gaulle	Rue Maréchal Foch	Tissu ouvert	3	100
Le Creusot	Voie communale	AVENUE DE VERDUN	Rue Chanzy	Rue Maréchal Foch	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	AVENUE FRANCOIS MITTERAND	Espace François Mitterrand	Place Charles de Gaulle	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE DE CHANZY	Rue de Pologne	Rue du Président Wilson	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE DE POLOGNE	Rue des Abattoirs	Rue Chanzy	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE DES MARTHYRS DE LA LIB	Place Charles de Gaulle	Route de St Sernin	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE DU MARÉCHAL JOFFRE	Rue de Yougoslavie	Rue Edith Cavell	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE DU PRÉSIDENT WILSON	Rue Edith Cavell	Avenue de Verdun	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE DU Puits MOINEAUX	Rue Marcel Sembat	Rue des Moineaux	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE EDITH CAVELL	Rue Jean-Baptiste Dumay	Rue Marcel Sembat	Tissu ouvert	3	100
Le Creusot	Voie communale	RUE EDITH CAVELL	Rue Maréchal Joffre	Rue Jean-Baptiste Dumay	Rue en U	3	100
Le Creusot	Voie communale	RUE GUYNEMER	Rue Maréchal Joffre	Rue Maréchal Foch	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE MARCEAU	Avenue de Verdun	Avenue de la République	Rue en U	3	100
Le Creusot	Voie communale	RUE MARCEL SEMBAT	Rue Edith Cavell	Rue Jean Jaurès	Tissu ouvert	3	100
Le Creusot	Voie communale	RUE MARÉCHAL FOCH	Avenue de Verdun	Rue du 4 Septembre	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE MARÉCHAL FOCH	Rue des Martyrs de la Libération	Rue Guynemer	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE MARÉCHAL FOCH	Rue du 4 Septembre	Rue des Martyrs de la Libération	Rue en U	3	100
Le Creusot	Voie communale	RUE MARÉCHAL FOCH	Rue Guynemer	Avenue de Montvalin	Tissu ouvert	4	30
Le Miroir	APRR	A39	Limite commune Frontenaud	Limite commune Cuiseaux	Tissu ouvert	1	300
Le Miroir	APRR	A39	Limite commune Frontenaud	Limite commune Flacey-en-Bresse	Tissu ouvert	1	300
Le Villars	APRR	A6	Limite commune Tournus	Limite commune Farges-lès-Mâcon	Tissu ouvert	1	300
Le Villars	CD71	D906	Limite commune Tournus	Limite commune Farges-lès-Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Lessard-en-Bresse	CD71	D678	Carrefour RD162	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Lessard-en-Bresse	CD71	D678	Entrée agglomération	Limite commune Thurey	Tissu ouvert	3	100
Lessard-en-Bresse	CD71	D678	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Lessard-en-Bresse	CD71	D678	Limite commune Abergement-Sainte-	Carrefour RD162	Tissu ouvert	3	100
Louhans	CD71	D678	Carrefour RD160	Rond-point Marcel Guinot	Tissu ouvert	4	30
Louhans	CD71	D678	Limite commune Branges	Carrefour RD160	Tissu ouvert	4	30
Louhans	CD71	D996	Avenue Fernand Point	Limite commune Bruailles	Tissu ouvert	4	30
Louhans	CD71	D996	Rue des Cordeliers	Avenue Fernand Point	Tissu ouvert	4	30
Louhans	CD71	D996	Rue du Capitaine Vic	Rue des Cordeliers	Tissu ouvert	4	30
Louhans	Voie communale	PLACE ARISTIDE BRIAND	Rond-point de la 1ère armée	Rue des Bordes	Tissu ouvert	4	30
Louhans	Voie communale	RUE DES BORDES	Rue Ferdinand Bourgeois	Rue du Capitaine Vic	Tissu ouvert	4	30
Louhans	Voie communale	RUE DES DODANES	Rue Lucien Guillemaut	Rue Edouard Guiguot	Rue en U	3	100
Louhans	Voie communale	RUE EDGAR GUIGOT	Rue Ferdinand Bourgeois	Grande rue	Tissu ouvert	4	30
Louhans	Voie communale	RUE LUCIEN GUILLEMAUT	Rond-point Marcel Guinot	Rond-point de la 1ère armée	Rue en U	3	100
Lux	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Lux	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Lux	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Lux	APRR	A6	Limite commune Saint-Rémy	Châlon Sud (Limite commune Sevr	Tissu ouvert	1	300
Lux	CD71	D673	Limite commune Saint-Rémy	Limite commune Saint-Marcel	Tissu ouvert	2	250
Lux	CD71	D906	Limite commune Saint-Rémy	Limite commune Sevre	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	APRR	A40	Limite commune Sancé	Bif A6/A40	Tissu ouvert	2	250
Mâcon	APRR	A406	Echangeur RD 169	Mâcon - Loché -TGV (N79)	Tissu ouvert	2	250
Mâcon	APRR	A406	Limite commune Varennes-les-Mâcon	Giratoire RD 906	Tissu ouvert	2	250
Mâcon	APRR	A406	Limite commune Varennes-les-Mâcon	Echangeur RD 169	Tissu ouvert	2	250
Mâcon	APRR	A6	Bif A6/A40	Mâcon Nord	Tissu ouvert	1	300
Mâcon	APRR	A6	Bif A6/A40	Limite commune Sancé	Tissu ouvert	1	300
Mâcon	APRR	A6	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Mâcon Sud	Tissu ouvert	1	300
Mâcon	APRR	A6	Limite commune Saint-Martin-Belle-R	Mâcon Nord	Tissu ouvert	1	300
Mâcon	APRR	A6	Limite commune Sancé	Limite commune Charnay-lès-Mâc	Tissu ouvert	1	300
Mâcon	APRR	A6	Mâcon Sud	Limite commune Varennes-lès-Mâ	Tissu ouvert	1	300
Mâcon	APRR	BRETELLE A6 ET D169	A6	D169	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	APRR	BRETELLE A6 ET D205	A6 (Mâcon Nord)	D205	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D103	Chemin Fontaine Petouzan	Limite commune SANCE	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D103	Pont A6	Rue Terre Chambart	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D103	Rue de la Fontaine Moreau	Chemin Fontaine Petouzan	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D103	Rue du Chemin Neuf	Rue de la Fontaine Moreau	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D103	Rue du Gd Four	Rue Louise MICHEL	Tissu ouvert	4	30

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Mâcon	CD71	D103	Rue du Gd Four	Rue de NORMANDIE	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D103	Rue du VALLON	Rue de NORMANDIE	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D103	Rue Louise MICHEL	Avenue des SAUGERAIES	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D103	Rue Terre Chambart	Rue du Chemin Neuf	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D1079	Quai LAMARTINE	Limite de commune St LAURENT	Tissu ouvert	2	250
Mâcon	CD71	D169	Echangeur RN 79	Giratoire RD 169	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D169	Limite commune Varennes-lès-Mâcon	Echangeur RN 79	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D169	Limite commune Vinzelles	Limite commune Varennes-lès-Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D169	Route de LYON	Rue Frédéric MISTRAL	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D169D	Route de JULIENAS	Rue Olivier DE SERRES	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D169D	Rue Olivier DE SERRES	Rue PILLET	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D17	Place St CLEMENT	Carrefour de la 1ère Armée	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D17	Rue Pierre et Marie CURIE	Limite commune de CHARNAY	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D17	Rue PILLET	Place St CLEMENT	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D17	Rue PILLET	Rue Pierre et Marie CURIE	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D54N	Place Gérard GENEVES	Quai LAMARTINE	Rue en U	3	100
Mâcon	CD71	D54N	Rue de l'EUROPE	Place St CLEMENT	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D54S	Carrefour D17	Carrefour D906	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D579	Limite commune Charney-lès-Mâcon	Bd de la Liberté	Rue en U	3	100
Mâcon	CD71	D672	Carrefour RD205	Echangeur RD906	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D82	Bd des neuf Clefs	Rue Jules REVILLON	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D82	Bd ROCCA	Avenue du Val Fleuri	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	CD71	D82	Bd ROCCA	Boulevard des 9 clefs	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D82	Limite commune HURIGNY	Route de la Grisière	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D82	Route de la Grisière	Rue Jules REVILLON	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	CD71	D82	Rue du Onze Novembre 1918	Avenue du Val Fleuri	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	CD71	D82	Rue du Onze Novembre 1918	Rue PERRIER	Rue en U	3	100
Mâcon	CD71	D82E	Bd Henri DUNANT	Carrefour de SAONE	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D82E	Cours MOREAU	Rue de la Libération	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D82E	Place GARDON	Bd Henri DUNANT	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D82E	Place GARDON	Rue des Epinoches	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	CD71	D82E	Rue de l'HERITAN	Rue de la Libération	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D879	Quai des Marans	Limite département de l'Ain	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D89	Limite commune Vinzelles	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Bd Henri DUNANT	Carrefour de SAONE	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Bd Henri DUNANT	Rue du 28 Juin 1944	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Carrefour D54S - Av Edouard Herriot	Rue des frères Lumières	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Carrefour D54S - Rte de Lyon	Carrefour de la 1ère Armée	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Carrefour de l'EUROPE	Rue GAMBETTA	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Carrefour de l'EUROPE	Carrefour de la 1ère Armée	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Carrefour des Marseillais	Carrefour de SAONE	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Carrefour des Marseillais	Limite de commune de SANCE	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Limite commune SANCE	Limite commune St MARTIN	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Limite commune Varennes-lès-Mâcon	Carrefour POMPIDOU	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Pont de St LAURENT	Place Poissonière	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Pont de St LAURENT	Rue du 28 Juin 1944	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Rue des frères Lumières	Carrefour POMPIDOU	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Rue GAMBETTA	Place Poissonière	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	Voie communale	AVENUE DE LA GARE	Rue Victor Hugo	Gare	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	AVENUE DES GAISES	Rond point de NEUSTADT	Rue de FLACE	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	Voie communale	AVENUE MARECHAL JUIN	Boulevard Henri DUNANT	Rue du VALLON	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	AVENUE MARECHAL JUIN	Rue du Corps Expéditionnaire	Carrefour des Marseillais	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	AVENUE MARECHAL JUIN	Rue du Corps Expéditionnaire	Rue B. ALBRECHT	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	AVENUE PIERRE DENAVE	Avenue CURIE	Limite commune CHARNAY	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	AVENUE PIERRE ET MARIE CURIE	Route de Bioux	Boulevard de la Liberté	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	AVENUE RENE CASSIN	Allée René CASSIN	Rue du Gd Four	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	AVENUE RENE CASSIN	Limite commune Sancé	Allée René CASSIN	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	AVENUE RENE CASSIN	Rond point de NEUSTADT	Rue du Gd Four	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	BOULEVARD DE LA LIBERTE	Rue des Charmilles	Rue RAMBUTEAU	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	BOULEVARD DE LA LIBERTE	Rue des Charmilles	AVENUE CURIE	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	BOULEVARD DES NEUF CLEFS	Rue de l'HERITAN	Rue Claude BERNARD	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	BOULEVARD DES NEUF CLEFS	Rue des Neufs Clefs	Rue Claude BERNARD	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	BOULEVARD DES NEUF CLEFS	Rue des Neufs Clefs	Rue RAMBUTEAU	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	BOULEVARD DES PERRIERES	Boulevard Henri DUNANT	Rue de FLACE	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	BOULEVARD VICTOR SCHOELCHER	RUE CLAUDE BERNARD	RPT DE NEUSTADT	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	CHEMIN DE BALME	Carrefour D89	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	PLACE DE LA BARRE (SUD)	Rue Victor HUGO	Rue Mathieu	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	Voie communale	RUE BIGONNET	RUE GAMBETTA	Place St CLEMENT	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	RUE BON-RENCONTRE	Rue RAMBUTEAU	Rue LACRETELLE	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	RUE CLAUDE BERNARD	Boulevard des 9 Cles	Boulevard Victor Schloelcher	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	Voie communale	RUE CLAUDE BERNARD	Boulevard Victor Schloelcher	Rue Ambroise Paré	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DE FLACE	Boulevard des neuf Clefs	Avenue des Gaises	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DE FLACE	BOULEVARD ROCCA	AVENUE DES GAISES	Tissu ouvert	4	30

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Mâcon	Voie communale	RUE DE FLACE	BOULEVARD ROCCA	BOULEVARD DES PERRIERES	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DE FLACE	Place GARDON	Rue des EPINOCHES	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DE FLACE	RUE DES EPINOCHES	BOULEVARD DES PERRIERES	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DE L' EUROPE	Carrefour de l'Europe	RD 54N	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DE L' EUROPE	Carrefour de l'Europe	Rue de la République	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DE LA PAIX	Cours MOREAU	Rue de la Préfecture	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	Voie communale	RUE DES EPINOCHES	Rue de FLACE	Cours MOREAU	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DES FRERES LUMIERE	Route de LYON	Rue de la GROSNE	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DU 8 MAI 1945	Rue de la Préfecture	Rue de la Libération	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	Voie communale	RUE DU VALLON	Avenue du Maréchal Juin	Rue de SANCE	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DU VALLON	Rue de SANCE	Rondpoint de NEUSTADT	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DU VINGT-HUIT JUIN 1944	Quai Jean JAURES	Rue St ANTOINE	Rue en U	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE GABRIEL JEANTON	Rue Gambetta	Rue La Cretelle	Rue en U	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE GAMBETTA	Rue de Lyon	Rue Gabriel JEANTON	Rue en U	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE GAMBETTA	Rue Gabriel JEANTON	Rue Victor Hugo	Rue en U	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE GUSTAVENUE EIFFEL	Route de LYON	Rue LAVOISIER	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE LACRETELLE	Rue Bon-rencontre	Rue Victor HUGO	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	RUE LACRETELLE	Rue MATHIEU	Rue Victor HUGO	Rue en U	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE LACRETELLE	Rue MATHIEU	Rue Gabriel JEANTON	Rue en U	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE MARCEL PAUL	Rue de la République	Quai des Marans	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE MATHIEU	Rue de la Libération	Place de la Barre	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	RUE MATHIEU	Rue LACRETELLE	Rue Georges LECOMTE	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	Voie communale	RUE PHILIBERT LAGUICHE	Quai Lamartine	Rue Sigorgne	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	RUE PILLET	Route de Bioux	Rue des Trappistines	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	Voie communale	RUE PILLET	Rue Frédéric MISTRAL	Rue des Trappistines	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE RAMBUTEAU	Rue St LOUIS	Boulevard des neufs Cles	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	RUE VICTOR HUGO	Rue GAMBETTA	Rue LACRETELLE	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	RUE VICTOR HUGO	Rue Paul GATAUD	Rue LACRETELLE	Rue en U	3	100
Marcigny	CD71	D982	Echangeur RD 989	Limite commune Saint-Martin-du-Lac	Tissu ouvert	3	100
Marcigny	CD71	D982B	Limite commune Saint-Martin-du-Lac	Giratoire RD 989	Tissu ouvert	4	30
Marcilly-lès-Buxy	DIRCE	N80	Limite commune Ecuisses	Limite commune Villeneuve-en-Mont	Tissu ouvert	2	250
Marcilly-lès-Buxy	DIRCE	N80	Limite commune Ecuisses	Limite commune Ecuisses	Tissu ouvert	2	250
Marcilly-lès-Buxy	DIRCE	N80	Limite commune Villeneuve-en-Mont	Limite commune Sainte-Hélène	Tissu ouvert	2	250
Marmagne	CD71	D680	Entrée agglomération	Carrefour RD61	Tissu ouvert	4	30
Marmagne	CD71	D680	Limite commune Montcenis	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Mazille	DIRCE	N79	Limite commune Sainte-Cécile	Limite commune Clermain	Tissu ouvert	2	250
Mellecey	CD71	D978	Carrefour RD981	Limite commune Mercurey	Tissu ouvert	3	100
Mellecey	CD71	D978	Carrefour RD981	Limite commune Dracy - Rue de la	Tissu ouvert	3	100
Mercurey	CD71	D978	Entrée agglomération	Limite commune Charrecey	Tissu ouvert	3	100
Mercurey	CD71	D978	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Mercurey	CD71	D978	Limite commune Mellecey	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Milly-Lamartine	DIRCE	N79	Limite commune La Roche-Vineuse	Limite commune Sologny	Tissu ouvert	2	250
Montbellet	APRR	A6	Limite commune Uchizy	Limite commune Viré	Tissu ouvert	1	300
Montbellet	CD71	D906	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Montbellet	CD71	D906	Entrée agglomération	Limite commune Fleurville	Tissu ouvert	3	100
Montbellet	CD71	D906	Limite commune Uchizy	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Montbellet	CD71	D933A	Carrefour RD906	Limite département de l'Ain	Tissu ouvert	3	100
Montceau-les-Mines	CD71	D119	Echangeur N70	Limite commune Sanvignes-les-Mi	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	CD71	D119	Quai du Nouveau Port	Echangeur N70	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	CD71	D357	Rue de la Coudraie	Rue de la Grande Somme	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	DIRCE	N70	Limite commune Blanzay	Limite commune Saint-Vallier	Tissu ouvert	2	250
Montceau-les-Mines	Voie communale	AVENUE DES ALOUETTES	ACCES RCEA	BD DE LATTRE DE TASSIGNY	Tissu ouvert	3	100
Montceau-les-Mines	Voie communale	AVENUE DES ALOUETTES	Rond point D57 - D357	Accès RCEA	Tissu ouvert	3	100
Montceau-les-Mines	Voie communale	AVENUE MARÉCHAL LECLERC	Limite commune Blanzay	Avenue des Alouettes	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	AVENUE ROGER SALENGRO	Rue des Oiseaux	Rue de Charolles	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY	Rue du Champ du Moulin	Limite commune Blanzay	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY	Rue Jules Guesde	Rue du Champ du Moulin	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	BOULEVARD HENRI DUNANT	Rue Jean Didier	Limite commune Saint-Vallier	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	QUAI DE MOULINS	D119 - D974	Quai Jules Chagot	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	QUAI JULES CHAGOT	Quai de Moulins	Quai Louise Cécile	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	QUAI JULES CHAGOT	Rue Louise Cécile	Avenue des Alouettes	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE BARBES	Rue de la Ferme	Rue Beaubernard	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE DE CHAROLLES	Rue Jean Didier	Quai Gauthey	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE DE CLUNY	Rue du Bel Air	Rue du Champ du Moulin	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE DE LA LOGE	Limite commune Blanzay	Boulevard du Plessis	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE DES OISEAUX	Rue Jean Jaurès	Rue de la Ferme	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE DU BEL AIR	Boulevard Maréchal de Lattre de Tass	Rue de Cluny	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE DU CHAMP DU MOULIN	Boulevard du Plessis	Boulevard Maréchal de Lattre de T	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE DU CHAMP DU MOULIN	Boulevard Maréchal de Lattre de Tass	Rue de Cluny	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE JEAN BOUVERI	Rue de Cluny	Rue des Oiseaux	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE JEAN DIDIER	Rue de Charolles	Boulevard Henri Dunant	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE JEAN LONGUET	Rue de Cluny	Rue de Saint-Vallier	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE LOUISE CÉCILE	Quai Gauthey	Rue de la Gare	Tissu ouvert	4	30

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE LOUISE CÉCILE	Rue de la Gare	Rue Jean Jaurès	Tissu ouvert	4	30
Montcenis	CD71	D680	Limite commune Torcy	Limite commune Marmagne	Tissu ouvert	3	100
Montchanin	CD71	D680	Rond-Point Jeanne Rose	Limite commune Torcy	Tissu ouvert	3	100
Montchanin	DIRCE	N70	Rond-Point Jeanne Rose	Limite commune Saint-Eusèbe	Tissu ouvert	2	250
Montchanin	DIRCE	N80	Giratoire RD680	Limite commune Ecuisses	Tissu ouvert	2	250
Montchanin	Voie communale	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Le Thiellay	Rue du Bois Bretoux	Tissu ouvert	4	30
Montchanin	Voie communale	RUE DU BOIS BRETOUX	Avenue de la République	Accès RCEA	Tissu ouvert	5	10
Monthelon	CD71	D681	Carrefour RD3	Limite commune Autun	Tissu ouvert	3	100
Moroges	DIRCE	N80	Limite commune Sainte-Hélène	Limite commune Saint-Désert	Tissu ouvert	2	250
Navilly	CD71	D673	Carrefour RD 996	Limite commune Clux-Villeneuve	Tissu ouvert	3	100
Navilly	CD71	D673	Entrée agglomération	Carrefour RD996	Tissu ouvert	4	30
Navilly	CD71	D673	Limite commune Pontoux	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Osion	CD71	D678	Entrée agglomération	Limite commune Saint-Marcel	Tissu ouvert	4	30
Osion	CD71	D678	Limite commune Saint-Christophe	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Ouroux-sur-Saône	CD71	D978	Carrefour RD 933	Limite commune Saint-Germain-du-Plain	Tissu ouvert	3	100
Ouroux-sur-Saône	CD71	D978	Limite commune Epervans	Carrefour RD933	Tissu ouvert	4	30
Palinges	DIRCE	N70	Limite commune Saint-Vincent-Bragnot	Limite commune Gélénard	Tissu ouvert	2	250
Paray-le-Monial	DIRCE	N79	Carrefour RD352	Limite commune Saint-Léger-les-Paray	Tissu ouvert	2	250
Paray-le-Monial	DIRCE	N79	Limite commune Vitry-en-Charollais	Carrefour RD352	Tissu ouvert	2	250
Paray-le-Monial	Voie communale	RUE DES 2 PONTS	Rue du dispensaire	Boulevard du Dauphin Louis	Tissu ouvert	4	30
Plottes	CD71	D56	Entrée agglomération	Trémont	Tissu ouvert	3	100
Plottes	CD71	D56	Limite commune Tournus	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Pontoux	CD71	D673	Limite commune Sermesse	Limite commune Navilly	Tissu ouvert	3	100
Pourlans	CD71	D673	Limite commune Clux-Villeneuve	Limite département du Jura	Tissu ouvert	3	100
Prissé	CD71	D17	Carrefour RD17E	Carrefour RD194	Tissu ouvert	3	100
Prissé	CD71	D17	Carrefour RD194	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Prissé	CD71	D17E	Echangeur RN79	Carrefour RD17	Tissu ouvert	3	100
Prissé	CD71	D89	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Prissé	CD71	D89	Entrée agglomération	Giratoire RD17	Tissu ouvert	4	30
Prissé	CD71	D89	Limite commune Davayé	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Prissé	DIRCE	N79	Limite commune La Roche-Vineuse	Limite commune Davayé	Tissu ouvert	2	250
Rigny-sur-Arroux	CD71	D994	Limite commune Gueugnon	Limite commune Digoin	Tissu ouvert	3	100
Romanèche-Thorins	APRR	A6	Limite commune Saint-Symphorien-d'Olay	Limite département du Rhône	Tissu ouvert	1	300
Romanèche-Thorins	CD71	D906	Limite commune Saint-Symphorie	Limite département du Rhône	Tissu ouvert	3	100
Rully	CD71	D906	Limite commune Chagny	Limite commune Fontaines	Tissu ouvert	3	100
Sagy	APRR	A39	Limite commune Flacey-en-Bresse	Limite commune Flacey-en-Bresse	Tissu ouvert	1	300
Saint-Albain	APRR	A6	Limite commune Viré	Limite commune La Salle	Tissu ouvert	1	300
Saint-Albain	CD71	D906	Limite commune Fleurville	Limite commune La Salle	Tissu ouvert	3	100
Saint-Ambreuil	APRR	A6	Limite commune Varennes-le-Grand	Limite commune Beaumont-sur-Grignon	Tissu ouvert	1	300
Saint-Christophe-en-Brionnais	CD71	D678	Limite commune Osion	Limite commune Abergement-Saint-Christophe	Tissu ouvert	3	100
Saint-Cyr	CD71	D906	Limite commune Varennes-le-Grand	Limite commune Beaumont-sur-Grignon	Tissu ouvert	2	250
Saint-Désert	CD71	D981	Limite commune Givry	Echangeur N80	Tissu ouvert	3	100
Saint-Désert	DIRCE	N80	Intersection D981	Limite commune Granges	Tissu ouvert	2	250
Saint-Désert	DIRCE	N80	Limite commune Moroges	Intersection D981	Tissu ouvert	2	250
Sainte-Cécile	CD71	D980	Limite commune Cluny	Echangeur RN 79	Tissu ouvert	3	100
Sainte-Cécile	DIRCE	N79	Carrefour RD980	Limite commune Mazille	Tissu ouvert	2	250
Sainte-Cécile	DIRCE	N79	Limite commune Sologny	Carrefour RD980	Tissu ouvert	2	250
Sainte-Hélène	DIRCE	N80	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Limite commune Moroges	Tissu ouvert	2	250
Saint-Eusèbe	CD71	D601	Carrefour D102	Limite commune Torcy	Tissu ouvert	3	100
Saint-Eusèbe	CD71	D601	Limite commune Blanzay	Carrefour D102	Tissu ouvert	3	100
Saint-Eusèbe	DIRCE	N70	Limite commune Montchanin	Limite commune Blanzay	Tissu ouvert	2	250
Saint-Germain-du-Plain	CD71	D978	Limite commune Ouroux-sur-Saône	Carrefour RD 197	Tissu ouvert	4	30
Saint-Laurent-d'Andenaize	DIRCE	N80	Limite commune Ecuisses	Limite commune Ecuisses	Tissu ouvert	2	250
Saint-Léger-lès-Paray	DIRCE	N70	Limite commune Volesvres	Carrefour N79 / N70	Tissu ouvert	2	250
Saint-Léger-lès-Paray	DIRCE	N79	Carrefour N79 / N70	Limite commune Paray-le-Monial	Tissu ouvert	2	250
Saint-Léger-lès-Paray	DIRCE	N79	Limite commune Volesvres	Carrefour N79 / N70	Tissu ouvert	2	250
Saint-Léger-sur-Dheune	CD71	D978	Entrée agglomération	Carrefour D974 - D978	Tissu ouvert	4	30
Saint-Léger-sur-Dheune	CD71	D978	Limite commune Charrecey	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Saint-Loup-de-Varenne	APRR	A6	Limite commune Sevrey	Limite commune Varennes-le-Grand	Tissu ouvert	1	300
Saint-Loup-de-Varenne	APRR	A6	Limite commune Varennes-le-Grand	Limite commune Varennes-le-Grand	Tissu ouvert	1	300
Saint-Loup-de-Varenne	CD71	D906	Limite commune Sevrey	Limite commune Varennes-le-Grand	Tissu ouvert	3	100
Saint-Marcel	CD71	D5A	RPT DES ORLANS	Giratoire Nugues-Blum-Herriot	Tissu ouvert	2	250
Saint-Marcel	CD71	D5A	RPT DES ORLANS	RPT J.H Favre	Tissu ouvert	3	100
Saint-Marcel	CD71	D5A	RPT J.H Favre	Route de Dôle	Tissu ouvert	3	100
Saint-Marcel	CD71	D673	Carrefour RD673-RD5A	Echangeur RD978B-RD673	Tissu ouvert	2	250
Saint-Marcel	CD71	D673	Limite commune Chatenoy-en-Bresse	Carrefour RN73-RN78	Tissu ouvert	3	100
Saint-Marcel	CD71	D673	Limite commune Lux	Echangeur RD978B-RD673	Tissu ouvert	2	250
Saint-Marcel	CD71	D673	RPT DES ORLANS	RPT DES JARDINIERS	Tissu ouvert	2	250
Saint-Marcel	CD71	D678	Limite commune Osion	RPT DES JARDINIERS	Tissu ouvert	4	30
Saint-Marcel	CD71	D978	Carrefour RD978-RD978b	Limite commune Epervans	Tissu ouvert	3	100
Saint-Marcel	CD71	D978	Route de Dôle	Rue Léon Pernot	Tissu ouvert	4	30
Saint-Marcel	CD71	D978	Rue Léon Pernot	Carrefour RD978-RD978b	Tissu ouvert	4	30

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Saint-Marcel	CD71	D978B	Limite commune Epervans	RD 978	Tissu ouvert	3	100
Saint-Marcel	CD71	D978B	RD 673	Limite commune Epervans	Tissu ouvert	3	100
Saint-Marcel	Voie communale	AVENUE DE CHALON	Limite commune Chalon	RPT DES ORLANS	Tissu ouvert	3	100
Saint-Marcel	Voie communale	ROUTE DE DOLE	RPT DES JARDINIERS	Grande rue	Tissu ouvert	4	30
Saint-Marcel	Voie communale	RUE DES CHAVANNES	Limite commune Chalon	Avenue de Châlon	Rue en U	3	100
Saint-Martin-Belle-Roch	APRR	A6	Limite commune Senozan	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	1	300
Saint-Martin-Belle-Roch	CD71	D906	Limite commune Senozan	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Saint-Martin-du-Lac	CD71	D982	Limite commune Marcigny	Limite commune Iguerande	Tissu ouvert	3	100
Saint-Martin-du-Lac	CD71	D982B	Carrefour RD 982	Carrefour commune Marcigny	Tissu ouvert	4	30
Saint-Maurice-en-Rivière	CD71	D673	Limite commune Damerey	Limite commune Ciel	Tissu ouvert	3	100
Saint-Rémy	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Saint-Rémy	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Saint-Rémy	APRR	A6	Châlon Nord	Limite commune Lux	Tissu ouvert	1	300
Saint-Rémy	CD71	D673	Carrefour de Droux	Limite commune Lux	Tissu ouvert	2	250
Saint-Rémy	CD71	D69	Carrefour du Pont Paron	Limite commune Châtenoy-le-Royal	Tissu ouvert	4	30
Saint-Rémy	CD71	D69	D69 - AVENUE MENDES FRANCE	Carrefour du Pont Paron	Tissu ouvert	4	30
Saint-Rémy	CD71	D906	Limite commune Chalon-sur-Saône	Carrefour de Droux	Tissu ouvert	3	100
Saint-Rémy	CD71	D977	Carrefour D49	Limite commune La Charmée	Tissu ouvert	3	100
Saint-Rémy	CD71	D977	Carrefour RD 906	Rue Auguste Martin	Tissu ouvert	4	30
Saint-Rémy	CD71	D977	Carrefour route de Taisey	Carrefour RN80	Tissu ouvert	4	30
Saint-Rémy	CD71	D977	Echangeur N79	Carrefour D49	Tissu ouvert	3	100
Saint-Rémy	CD71	D977	Rue Auguste Martin	Carrefour route de Taisey	Tissu ouvert	4	30
Saint-Rémy	DIRCE	N80	Carrefour RD977	Limite commune Givry	Tissu ouvert	2	250
Saint-Rémy	Voie communale	AVENUE CHARLES DE GAULLE	Giratoire D906-Route de Buxy	Giratoire D69 - AVENUE MENDES FRANCE	Tissu ouvert	3	100
Saint-Rémy	Voie communale	RUE AUGUSTE MARTIN	Carrefour du Pont Paron	Route de Buxy	Tissu ouvert	4	30
Saint-Rémy	Voie communale	RUE CHARLES DODILLE	Route de Buxy	Carrefour de Droux	Tissu ouvert	4	30
Saint-Rémy	Voie communale	RUE DES CHARREAUX	Limite commune Chalon-sur-Saône	Carrefour du Pont Paron	Tissu ouvert	4	30
Saint-Symphorien-d'Autun	APRR	A6	Limite commune La Chapelle-de-Guigny	Limite commune Romanèche-Thorins	Tissu ouvert	1	300
Saint-Symphorien-d'Autun	CD71	D906	Limite commune la Chapelle-de-Guigny	Limite commune Romanèche-Thorins	Tissu ouvert	3	100
Saint-Usuge	CD71	D678	Limite commune Simard	Limite commune Branges	Tissu ouvert	3	100
Saint-Vallier	DIRCE	N70	Echangeur N70-D235	Limite commune Ciry-le-Noble	Tissu ouvert	2	250
Saint-Vallier	DIRCE	N70	Limite commune Montceau-les-Mines	Echangeur N70-D235	Tissu ouvert	2	250
Saint-Vallier	Voie communale	AVENUE MAX DORMOY	Echangeur N70	Limite commune Sanvignes-les-Mines	Tissu ouvert	4	30
Saint-Vallier	Voie communale	BOULEVARD HENRI DUNANT	Limite commune Montceau-les-Mines	Rue Franklin Roosevelt	Tissu ouvert	4	30
Saint-Vincent-Bragny	DIRCE	N70	Limite commune Volezsvres	Limite commune Palinges	Tissu ouvert	2	250
Sancé	APRR	A40	Limite département Ain	Sortie Mâcon Centre	Tissu ouvert	2	250
Sancé	APRR	A40	Sortie Mâcon Centre	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	2	250
Sancé	APRR	A6	Limite commune Mâcon	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	1	300
Sancé	CD71	D103	Entrée agglomération	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	4	30
Sancé	CD71	D103	Limite commune Mâcon	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Sancé	CD71	D906	Carrefour de la Madonne	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Sancé	CD71	D906	Limite commune Mâcon	Carrefour de la Madonne	Tissu ouvert	3	100
Sanvignes-les-Mines	CD71	D119	Limite commune Montceau-les-Mines	Rue Pierre Brossolette	Tissu ouvert	4	30
Sanvignes-les-Mines	CD71	D119	Rue de la Liberté	Rue du Collège	Tissu ouvert	4	30
Sanvignes-les-Mines	CD71	D119	Rue du Collège	Carrefour RD 419 - Route de l'Oudon	Tissu ouvert	4	30
Sanvignes-les-Mines	CD71	D119	Rue Pierre Brossolette	Rue de la Liberté	Tissu ouvert	4	30
Sanvignes-les-Mines	Voie communale	RUE DE LA REPUBLIQUE	Limite commune Saint-Vallier	Rond point D250-D235	Tissu ouvert	4	30
Savigny-en-Revermont	APRR	A39	Limite commune Beaurepaire-en-Bresse	Limite commune Condamine (Jura)	Tissu ouvert	1	300
Savigny-en-Revermont	APRR	A39	Limite commune Condamine (Jura)	Limite commune Flacey-en-Bresse	Tissu ouvert	1	300
Sennecey-le-Grand	APRR	A6	Limite commune Laives	Limite commune Jugy	Tissu ouvert	1	300
Sennecey-le-Grand	CD71	D906	Carrefour RD18	Impasse de la Tour	Tissu ouvert	3	100
Sennecey-le-Grand	CD71	D906	Entrée agglomération	Limite commune Jugy	Tissu ouvert	3	100
Sennecey-le-Grand	CD71	D906	Entrée agglomération	Carrefour RD18	Tissu ouvert	3	100
Sennecey-le-Grand	CD71	D906	Impasse de la Tour	Rue Nièpce	Rue en U	3	100
Sennecey-le-Grand	CD71	D906	Limite commune Beaumont-sur-Grosbois	Sortie agglomération	Tissu ouvert	2	250
Sennecey-le-Grand	CD71	D906	Rue Nièpce	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Senozan	APRR	A6	Limite commune La Salle	Limite commune Saint-Martin-Belle-Roch	Tissu ouvert	1	300
Senozan	CD71	D906	Carrefour RD205	Limite commune Saint-Martin-Belle-Roch	Tissu ouvert	3	100
Senozan	CD71	D906	Limite commune La Salle	Carrefour RD205	Tissu ouvert	3	100
Sermesse	CD71	D673	Entrée agglomération	Limite commune Pontoux	Tissu ouvert	3	100
Sermesse	CD71	D673	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Sermesse	CD71	D673	Limite commune Ciel	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Sevrey	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Sevrey	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Sevrey	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Sevrey	APRR	A6	Châlon Sud (Limite commune Lux)	Limite commune Saint-Loup-de-Va	Tissu ouvert	1	300
Sevrey	CD71	D906	Limite commune Lux	Limite commune Saint-Loup-de-Va	Tissu ouvert	2	250
Simard	CD71	D678	Carrefour RD996	Limite commune Saint-Usuge	Tissu ouvert	3	100
Sologny	DIRCE	N79	Limite commune Milly-Lamartine	Limite commune Sainte-Cécile	Tissu ouvert	2	250
Thurey	CD71	D678	Entrée agglomération	RD 24	Tissu ouvert	4	30
Thurey	CD71	D678	Limite commune Lessard-en-Bresse	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Torcy	CD71	D28	Avenue du 8 mai 1945	Giratoire RD680	Tissu ouvert	3	100

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernées par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Torcy	CD71	D28	Giratoire RD984	Avenue du 8 mai 1945	Tissu ouvert	3	100
Torcy	CD71	D601	Limite commune Saint-Eusèbe	Carrefour RD 680	Tissu ouvert	3	100
Torcy	CD71	D680	Limite commune Montchanin	Rond-Point du vieux Saule	Tissu ouvert	3	100
Torcy	CD71	D680	Rond-Point du vieux Saule	Limite commune Montchanin	Tissu ouvert	3	100
Torcy	CD71	D680	Rond-Point du vieux Saule	Limite commune Montcenis	Tissu ouvert	3	100
Torcy	CD71	D984	Limite commune Le Creuzot	Rond Point D28	Tissu ouvert	4	30
Torcy	CD71	D984	Rond Point D28	Rue de Pologne	Tissu ouvert	3	100
Torcy	Voie communale	AVENUE 8 MAI 1945	Rond Point D28	Carrefour du 8 mai 1945	Tissu ouvert	4	30
Torcy	Voie communale	LE THIELLAY	D680	Avenue de la République	Tissu ouvert	4	30
Toulon-sur-Arroux	CD71	D994	Entrée agglomération	Limite commune Vendennes-sur-Arroux	Tissu ouvert	3	100
Toulon-sur-Arroux	CD71	D994	Rue de Châlon	Rue Louis Pleutin	Rue en U	3	100
Toulon-sur-Arroux	CD71	D994	Rue Louis Pleutin	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Tournus	APRR	A6	Echangeur A6 Tournus	Limite commune Le Villars	Tissu ouvert	1	300
Tournus	APRR	A6	Limite commune Boyer	Echangeur A6 Tournus	Tissu ouvert	1	300
Tournus	CD71	D14	Carrefour RD215	Carrefour RN6	Tissu ouvert	4	30
Tournus	CD71	D56	Carrefour RD906	Limite commune Plottes	Tissu ouvert	4	30
Tournus	CD71	D906	Carrefour RD14	Carrefour RD975	Tissu ouvert	3	100
Tournus	CD71	D906	Carrefour RD975	Limite commune Le Villars	Tissu ouvert	3	100
Tournus	CD71	D906	Echangeur A6 Tournus	Carrefour RD14	Tissu ouvert	3	100
Tournus	CD71	D906	Limite commune Boyer	Echangeur A6 Tournus	Tissu ouvert	3	100
Tournus	CD71	D975	Limite commune Lacrost	Carrefour RD906	Tissu ouvert	4	30
Trivy	DIRCE	N79	Limite commune Dompierre-les-Ormes	Limite commune Vérosvres	Tissu ouvert	2	250
Uchizy	APRR	A6	Limite commune Farges-lès-Mâcon	Limite commune Montbellet	Tissu ouvert	1	300
Uchizy	CD71	D906	Limite commune Farges-lès-Mâcon	Limite commune Montbellet	Tissu ouvert	3	100
Varennes-le-Grand	APRR	A6	Limite commune Saint-Loup-de-Varennes	Limite commune Saint-Ambreuil	Tissu ouvert	1	300
Varennes-le-Grand	APRR	A6	Limite commune Saint-Loup-de-Varennes	Limite commune Saint-Loup-de-Varennes	Tissu ouvert	1	300
Varennes-le-Grand	CD71	D906	Carrefour RD6	Limite commune Saint-Cyr	Tissu ouvert	2	250
Varennes-le-Grand	CD71	D906	Limite commune Saint-Loup-de-Varennes	Carrefour RD6	Tissu ouvert	3	100
Varennes-lès-Mâcon	APRR	A406	Limite commune Mâcon	Autoroute A406	Tissu ouvert	2	250
Varennes-lès-Mâcon	APRR	A406	Limite commune Mâcon	Sortie 2	Tissu ouvert	2	250
Varennes-lès-Mâcon	APRR	A406	Sortie 2	Limite département de l'Ain	Tissu ouvert	2	250
Varennes-lès-Mâcon	APRR	A6	Limite commune Mâcon	Limite commune Vinzelles	Tissu ouvert	1	300
Varennes-lès-Mâcon	CD71	D169	Limite commune Mâcon	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Varennes-lès-Mâcon	CD71	D906	Limite commune Mâcon	Limite commune Vinzelles	Tissu ouvert	3	100
Vendennes-lès-Charollais	DIRCE	N79	Echangeur D17	Limite commune Viry	Tissu ouvert	2	250
Vendennes-lès-Charollais	DIRCE	N79	Fin limitation 90 km/h	Echangeur D17	Tissu ouvert	2	250
Vendennes-lès-Charollais	DIRCE	N79	Limite commune Beaubery	Fin Limitation 90 km/h	Tissu ouvert	2	250
Vendennes-lès-Charollais	DIRCE	N79	Limite commune Viry	Limite commune Charolles	Tissu ouvert	2	250
Vendennes-sur-Arroux	CD71	D994	Carrefour RD325	Limite commune Gueugnon	Tissu ouvert	3	100
Vendennes-sur-Arroux	CD71	D994	Limite commune Toulon-sur-Arroux	Carrefour RD325	Tissu ouvert	3	100
Verosvres	DIRCE	N79	Limite commune Trivy	Limite commune Beaubery	Tissu ouvert	2	250
Villeneuve-en-Montagne	DIRCE	N80	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Tissu ouvert	2	250
Vinzelles	APRR	A6	Limite commune Varennes-lès-Mâcon	Limite commune Chaintré	Tissu ouvert	1	300
Vinzelles	CD71	D169	Carrefour RD169	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Vinzelles	CD71	D169	Limite commune Chaintré	Carrefour RD89	Tissu ouvert	3	100
Vinzelles	CD71	D89	Giratoire RD 169	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Vinzelles	CD71	D89	Giratoire RD169	Limite commune Chaintré	Tissu ouvert	3	100
Vinzelles	CD71	D906	Limite commune Varennes les Mâcon	Limite commune Chaintré	Tissu ouvert	2	250
Viré	APRR	A6	Limite commune Fleurville	Limite commune Saint-Albain	Tissu ouvert	1	300
Viré	APRR	A6	Limite commune Montbellet	Limite commune Fleurville	Tissu ouvert	1	300
Viry	DIRCE	N79	Limite commune Vendennes-les-Charollais	Limite commune Vendennes-les-Charollais	Tissu ouvert	2	250
Vitry-en-Charollais	DIRCE	N79	Echangeur D979	Limite commune Paray-le-Monial	Tissu ouvert	2	250
Vitry-en-Charollais	DIRCE	N79	Limite commune Digoin	Echangeur D979	Tissu ouvert	2	250
Voilesvres	DIRCE	N70	Limite commune Saint-Léger-les-Paroisses	Limite commune Saint-Vincent-Bras	Tissu ouvert	2	250
Voilesvres	DIRCE	N79	Carrefour RD 979	Limite commune Hautefond	Tissu ouvert	2	250
Voilesvres	DIRCE	N79	Limite commune Saint-Léger-les-Paroisses	Carrefour RD 979	Tissu ouvert	2	250

Arrêté préfectoral du 15 avril 2019 portant révision du classement sonore des infrastructures ferroviaires du département de Saône-et-Loire

ANNEXE 2 - Tableau de classement dans une des 5 catégories des tronçons d'infrastructures ferroviaires

N° Ligne	N° Tronçon	Début	Fin	Vitesse maximale autorisée	Catégorie actualisée	Ancienne catégorie	Communes concernées
752000	5145T6	IGORNAY 235,745 km	TINTRY 254,61 km	300 km/h	1	1	IGORNAY/DRACY ST LOUP/CURGY/ST LEGER DU BOIS/SULLY/MORLET/TINTRY
752000	5145T7	TINTRY 254,61 km	ECUISSSES 273,81 km	270 km/h	1	2	TINTRY/ST MARTIN DE COMMUNE/ST EMILAND/ST PIERRE DE VARENNES/ST FIRMIN/ LE BREUIL/ TORCY/ECUISSSES
752000	5147T1	ECUISSSES 273,81 km	MACON 333,97 km	270 km/h	1	2	ECUISSSES/ST LAURENT D'ANDENAY/ST MICAUD/LE PULEY/GENOUILLY/VAUX EN PRE/ST CLEMENT SUR GUYE/BURZY/CURTIL SOUS BURNAND/ST YTHAIRE/BONNAY/CORTEVAIX/AME UGNY/FLAGY/MASSILY/LOURNAND/ CORTAMBERT/CLUNY/SOLOGYN/MIL LY LAMARTINE/LA ROCHE VINEUSE/PRISSE/DAVAYE/CHARNAY LES MACON/MACON
752000	5147T2	MACON 333,97 km	MACON 334,017 km	270 km/h	1	2	MACON
752000	5148T1	MANLAY 228,917 km	VINZELLES 335,83 km	270 km/h	1	2	MACON/VINZELLES
752000	5148T2	VINZELLES 335,83 km	VARENNES LES MACON 336,73 km	270 km/h	1	2	VARENNES LES MACON
752000	5148T3	VARENNES LES MACON 336,73 km	VARENNES LES MACON 337 km	270 km/h	1	1	VARENNES LES MACON
752000	5149T1	VARENNES LES MACON 337 km	VARENNES LES MACON 337,47 km	270 km/h	1	1	VARENNES LES MACON

N° Ligne	N° Tronçon	Début	Fin	Vitesse maximale autorisée	Catégorie actualisée	Ancienne catégorie	Communes concernées
830000	5052T5	CHAGNY 364,915 km	CHAGNY 366,20 km	160 km/h	2	1	CHAGNY
830000	5054T1	CHAGNY 366,20 km	CHALON SUR SAONE 381,50 km	160 km/h	2	1	CHAGNY/RULLY/FONTAINES/FARGES LESCHALON/CHAMPFORGEUIL/CHAT ENOY LE ROYAL / CHALON SUR SAONE
830000	5054T2	CHALON SUR SAONE 381,50 km	CHALON SUR SAONE 381,80 km	160 km/h	2	1	CHALON SUR SAONE
830000	5054T3	CHALON SUR SAONE 381,80 km	CHALON SUR SAONE 382,15 km	160 km/h	2	1	CHALON SUR SAONE
830000	5055T1	CHALON SUR SAONE 382,15 km	SAINT REMY 383,20 km	160 km/h	2	1	CHALON SUR SAONE/ ST REMY
830000	5055T2	SAINT REMY 383,20 km	VARENNES LE GRAND 390,37 km	160 km/h	2	1	ST REMY/LUX/SEVREY/ST LOUP DE VARENNES/VARENNES LE GRAND
830000	5055T3	VARENNES LE GRAND 390,37 km	SENNECEY LE GRAND 398,54km	160 km/h	2	1	VARENNES LE GRAND/ST AMBREUIL/BEAUMONT SUR GROSNE/SENNECEY LE GRAND
830000	5055T4	SENNECEY LE GRAND 398,54 km	TOURNUS 407,75 km	160 km/h	2	1	SENNECEY LE GRAND/BOYER/TOURNUS
830000	5055T5	TOURNUS 407,75 km	MACON 439,73 km	160 km/h	2	1	TOURNUS/LE VILLARS/FARGES LES MACON/UCHIZY/MONTBELLET/FLEU RVILLE/ST ALBAIN/LA SALLE/SENOZAN/ST MARTIN BELLE ROCHE/MACON
830000	5061T1	MACON 439,73 km	MACON 440,469 km	160 km/h	2	1	MACON
830000	5061T2	MACON 440,469 km	MACON 441,866 km	160 km/h	2	1	MACON
830000	5061T3	MACON 441,866 km	VINZELLES 445,29 km	160 km/h	2	1	MACON/VARENNES LE MACON/VINZELLES
830000	5051T4	VINZELLES 445,29 km	ROMANECHES THORINS 455 km	160 km/h	2	1	VINZELLES/CHAINTRE/CRECHES SUR SAONE/ LA CHAPPELLE DE GUINCHAY/ST SYMPHORIEN D'ANCELLES/ROMANECHES THORINS
830000	5062T1	ROMANECHES THORINS 455 km	ROMANECHES THORINS 462,55 km	160 km/h	2	1	ROMANECHES THORINS